

*Les subsides*

Ce document renferme les 338 promesses électorales du gouvernement conservateur. On me demande pourquoi celui-ci ne les remplit pas.

**M. Mayer:** Nous les tenons.

**Mme Mailly:** Nous les tenons.

**M. Foster:** Je réponds aux gens que je l'ignore. Le gouvernement publie des livres blancs sur la sécurité sociale, des lignes de conduite sur le tourisme et ainsi de suite. Les ministériels parcourent le Canada afin de savoir comment régler toutes sortes de questions comme la pension de sécurité de la vieillesse. Mais ils ne s'attèlent pas à la tâche de mettre systématiquement en application leurs nombreuses promesses.

La ministre a beaucoup parlé de la mise en œuvre du dernier projet de loi fiscal de M. Lalonde. J'ai trouvé cela très intéressant. Elle a signalé à la Chambré que le gouvernement allait simplifier le régime fiscal des petites entreprises. Ce sont là de bonnes mesures libérales, et j'ai été heureux qu'elle le mentionne. Elle a parlé des avantages offerts en ce qui a trait au report annuel des droits de cotisation à des REER, mesure qui était également prévue dans le budget de M. Lalonde. C'était fort intéressant. J'ai été abasourdi lorsqu'elle a mentionné le Livre blanc publié par le ministre des Finances au sujet du régime fiscal des agriculteurs. L'honorable ministre vient de Toronto et n'est probablement pas soumis comme nous, députés des régions rurales, au barrage de conjectures au sujet des questions fiscales dans le secteur de l'agriculture. C'est certainement l'un des documents les plus lus dans les régions rurales du Canada, car du fait qu'il est au nom du ministre des Finances, il s'agit manifestement de la politique du gouvernement fédéral.

En lisant ce document on s'aperçoit que le ministre des Finances croit que les agriculteurs gagnent deux fois plus que le Canadien moyen, versent quatre fois moins d'impôt que ce dernier et ont donc des actifs huit fois supérieurs. Le document, publié par le ministre des Finances au mois de janvier dernier va à l'opposé des 338 promesses du gouvernement. Dans ce document on est contre l'idée d'offrir des prêts à faible taux d'intérêt et à long terme grâce aux obligations agricoles. On s'oppose manifestement à la modification de l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu. On rejette l'idée de permettre aux agriculteurs de réaliser des gains en capital non imposables. Pourtant, c'est ce que le gouvernement avait promis de faire. Je ne comprends vraiment pas pourquoi la ministre d'État (Finances) a mentionné ce document qui va à l'encontre manifestement de toutes les choses que les agriculteurs réclament.

Les manchettes et les articles parus dans les journaux agricoles montrent que le ministre des Finances n'a pas du tout l'intention d'aider les agriculteurs à ce stade-ci. Dans le cahier des affaires du numéro du 7 mars dernier du *Globe and Mail*, on pouvait lire la manchette suivante: «Wilson fait machine arrière en ce qui a trait à l'aide aux agriculteurs». Aux pages 1 et 2 du numéro du 23 février 1985 du *Globe and Mail* figurait la manchette suivante: «Une étude montre que les agriculteurs gagnent deux fois plus que le Canadien moyen». Toujours selon cet article, l'agriculteur moyen paierait quatre fois moins d'impôt que le Canadien moyen. Ce sont là des affirmations faites par le ministre des Finances dans son document relatif au secteur agricole. Le mardi 26 février, le *Citizen* d'Ottawa

titrait, quant à lui: «Les agriculteurs de l'Ouest sont rendus furieux par une étude fédérale sur les revenus». En janvier, la *Gazette* de Montréal a titré en manchette: «Le Livre blanc sur l'agriculture fait fi des promesses conservatrices». Le journaliste explique comment l'exposé fait bon marché des raisons que le gouvernement aurait de tenir ses promesses électorales. Un autre article paru dans le *Kitchener-Waterloo Record* du 28 février est intitulé: «L'Association agricole d'Oxford réclame des excuses du ministre des Finances.» Nulle mention dans le document des promesses électorales du parti conservateur.

La chose étonnante, au sujet du document émanant du ministre des Finances, est que non seulement il révèle son ignorance au sujet des difficultés actuelles de l'agriculture, mais qu'il feint totalement d'ignorer que la dette agricole dans certains secteurs de l'industrie est la pire depuis les années 30. Un rapport publié par la Société de crédit agricole le 30 octobre 1984 sur la situation agricole d'un bout à l'autre du Canada révèle que 17 p. 100 des agriculteurs canadiens éprouvent de graves difficultés financières et qu'une proportion de 7 p. 100 d'entre eux sont aux prises avec des difficultés financières modérées. Le rapport révèle que 12 p. 100 des agriculteurs dans les provinces de l'Atlantique et 20 p. 100 des agriculteurs en Colombie-Britannique se heurtent à de graves problèmes financiers. Somme toute, monsieur le Président, la situation est assez grave. Environ 39,000 agriculteurs se trouvent dans une grave situation financière. Cela ne signifie pas qu'ils ne peuvent pas s'acheter un nouveau camion.

La Société du crédit agricole a utilisé trois critères. Le premier critère consiste à déterminer si l'avoir propre d'un agriculteur dans son exploitation est inférieure à 15 p. 100. Qui-conque a un avoir propre moins élevé fait face à de graves difficultés financières. Le deuxième critère consiste à établir si les emprunts sont de 110 p. 100 supérieurs aux placements. En d'autres mots, l'agriculteur subsiste-t-il grâce à des emprunts? Le troisième critère consiste à savoir si plus de 40 p. 100 des ventes agricoles sont utilisées pour le service de la dette à moyen et à long terme.

Quand le ministre des Finances affirme que l'agriculteur moyen est prospère, il compare un agriculteur dont les placements s'élèvent à \$400,000 ou à \$500,000 avec le propriétaire moyen d'une maison, et le revenu découlant des placements. C'est plutôt absurde. La plupart des gens ne songeraient même pas à faire des comparaisons de ce genre. L'un est un homme d'affaire avec des mises de fonds qui s'établissent en moyenne à \$500,000 et dont l'avoir net est d'environ \$400,000 et la dette d'environ \$100,000, d'un bout à l'autre du Canada. Cela ne se compare pas avec le propriétaire moyen qui a une maison de \$47,000. Ce n'est pas du même ordre. Si l'on examine les investissements dans la petite entreprise et les avoirs nets de l'agriculteur, alors nous avons deux groupes comparables, même si l'on peut constater des variations importantes. De toute évidence, c'est un document tout à fait injuste. Il ne rend pas justice aux agriculteurs du Canada. C'est pourquoi la résolution d'aujourd'hui déplore que le gouvernement remette son budget à la fin de mai et qu'il n'assure pas la confiance économique indispensable pour que les espoirs de nos agriculteurs ne soient pas trompés.